

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : SHAMPOOING DEGREASE
UFI : VX00-40PW-H00Y-FX61
Code du produit : AN50 ; AN51 ; AN52 ; AN53 ; AN54 ; EC50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Shampoing pour chiens et chats

1.2.1 Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LABORATOIRE DU CLOSEAU
Le Closeau
56 800 PLOERMEL
☎ 02.97.74.01.92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA/INRS + 33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7).
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy – Hôpital Central : +33 (0)3 83 32 36 36

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables, Catégorie 3 - H226
Skin Irrit. 2 : Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 – H315
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 – H318
Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 – H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composant dangereux : Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium; masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1); Salicylate de benzyle; isoeugénol; Alcool en C12-14 éthoxylé
Mention de danger (CLP) : H226 – Liquide et vapeurs inflammables
H315 – Provoque une irritation cutanée
H318 – Provoque des lésions oculaires graves
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2- méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),(55965-84-9), et BENZYL SALICYLATE (CAS 118-58-1) peut produire une réaction allergique

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	N° CAS: 68891-38-3 N° CE: 500-234-8	13 – 19,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcool en C12-14 éthoxylé	(N° CAS) 68439-50-9	5-10	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
BENZYL SALICYLATE	N° CAS: 118-58-1 N° CE: 204-262-9 N° Index: 607-754-00-5	0,1 – 0,125	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5	0,0007 – 0,0008	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Texte complet des phrases H : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis poursuivre le rinçage. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Mousse. Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Procédure d'urgence : Eloigner le personnel superflu

6.1.2 Pour les secouristes

Equipe de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage

Procédure d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées, puis nettoyer à l'eau additionnée d'un détergent. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel de ventilation, d'éclairage, électrique antidéflagrant.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Bases fortes, Acides forts

Matières incompatibles : Sources d'inflammation, Rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipe de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Eviter toute exposition inutile

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunette de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

Protection des voies respiratoires

: Porter un masque approprié



Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Apparence	: transparent
Couleur	: vert
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 – 7 à 25°C ; Pharmacopée Européenne
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 55°C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,02 - 1,03 Pharmacopée Européenne
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 2500 - 4500 cP à 20°C Pharmacopée Européenne
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes

10.4. Produits de décomposition dangereux

Fumées, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH : 6 - 7 à 25°C ; Pharmacopée Européenne
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux pH : 6 - 7 à 25°C ; Pharmacopée Européenne
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – eau	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

Dehydol ® LS 4 Deo N (N° CAS : 68439-50-9)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

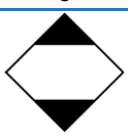
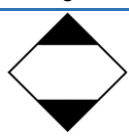
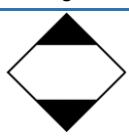
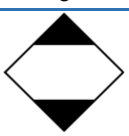
13.1. Méthode de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.
Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (contient ETHANOL) EN QUANTITE LIMITEE	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (contient ETHANOL) EN QUANTITE LIMITEE	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (contient ETHANOL) IN LIMITED QUANTITY	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (contient ETHANOL) EN QUANTITE LIMITEE	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (contient ETHANOL) EN QUANTITE LIMITEE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient : ETHANOL), 3, III, (D/E) EN QUANTITE LIMITEE	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient : ETHANOL), 3, III, EN QUANTITE LIMITEE	UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (contient ETHANOL), 3, III, IN LIMITED QUANTITY ID8000 – CONSUMER COMMODITY	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient : ETHANOL), 3, III, EN QUANTITE LIMITEE	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient : ETHANOL), 3, III, EN QUANTITE LIMITEE
14.4. Groupe d'emballage				
3	3	3	3	3
				
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Non concerné Quantité limitée	Non concerné Quantité limitée	Non concerné Quantité limitée	Non concerné Quantité limitée	Non concerné Quantité limitée

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations UE

Produit non concerné par les restrictions de la réglementation REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), BENZYL SALICYLATE. Peut produire une réaction allergique.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 12/11/2024 Version : 6.0

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3 - H226
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 – H315
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 – H318
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 – H412

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit